

Communiqué de Frapna Drôme Nature

Environnement

Retenues de substitution : la fuite en avant

16 septembre 2020

L'intérêt général

La prise en compte de l'intérêt général impose de dépasser les intérêts particuliers.

La mission de l'État et des collectivités est d'instruire exclusivement des projets d'intérêt général. Pour cela, les citoyens doivent être informés des hypothèses préalables à tous projets pour engager des discussions permettant de préciser ensemble les plans d'action à mettre en place à tous les niveaux du territoire.

Le dérèglement climatique

Notre société doit faire face au dérèglement climatique et à ses conséquences : épisodes de fortes chaleurs, canicules, et sécheresses de plus en plus fréquents.

Face à cette urgence vitale, tous les projets, particulièrement ceux qui engagent un financement public doivent permettre de réduire notre impact sur le climat et adapter notre territoire aux nouvelles conditions.

Des projets de bassines sans avenir

L'État souhaite lancer un vaste programme de construction de nombreuses réserves d'eau dites de substitution.

Un investissement public lourd serait engagé pour construire des solutions techniques mais sans prendre en compte les questions à résoudre dans leur globalité et d'une manière durable.

Sur le département de la Drôme, le prélèvement de l'eau doit être réduit de 20 % à 40 % pour que les nappes et les rivières puissent conserver un bon état écologique. A l'inverse, les « bassines » projetées engagent à continuer d'irriguer sans changer des pratiques culturales qui ne sont plus soutenables. Ces retenues envisagées auront sûrement un impact sur les aquifères et leur remplissage ne pourra plus être assuré à terme par manque d'eau, détruisant notre agriculture qui n'aura pas été accompagnée pour s'adapter. C'est un risque pour les milieux, pour les agriculteurs et notre production alimentaire, ainsi qu'une perte de temps et d'argent public. La priorité doit être donnée à une réorientation de l'agriculture et de toute notre organisation pour construire un territoire économisant l'eau.

Les citoyens doivent disposer des hypothèses décrivant l'impact du dérèglement climatique sur leur environnement pour débattre ensemble des solutions à mettre en place. Un plan

d'action intégrant un diagnostic, des discussions et des solutions, est un préalable indispensable à tous projets.

Frapna Drôme Nature Environnement demande qu'aucun projet de retenue de substitution ne puisse être envisagé sans qu'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) ne soit déjà élaboré.

Conformément à l'instruction du gouvernement de mai 2019, ce PTGE devra comporter un diagnostic, des programmes d'actions possibles recherchant la sobriété pour atteindre un équilibre et le bon état des écosystèmes. Ces programmes devront être évalués économiquement pour permettre un choix pour notre avenir.

Une quinzaine de retenues de substitution sont à l'étude sur le département. Frapna Drôme Nature Environnement s'opposera à ces projets s'ils ne sont pas intégrés à un plan global argumenté et discuté avec les citoyens.

Le dérèglement climatique est une réalité que chaque événement exceptionnel nous rappelle. Notre organisation doit évoluer pour que notre territoire reste viable et enviable pour tous.